



Le Président,

Séance extraordinaire du 26 novembre 2019 Conseil régional et Conseil économique social et environnemental régional

Communication du Président

Plateforme de mobilisation et d'engagement pour « une région 100% santé ».

En 1945, la création de la sécurité sociale a constitué une formidable avancée dans l'égalité d'accès aux soins. Elle a forgé une promesse républicaine essentielle : chacun doit avoir accès aux soins selon ses besoins et non selon ses moyens.

Dans les années qui ont suivi, le développement de la médecine et l'excellence de la recherche ont permis de belles avancées médicales, remarquées à l'internationale. L'allongement de la durée de vie, des traitements de maladies lourdes, d'accompagnement pour les soins de maladies chroniques sont autant de conquêtes produites par l'hôpital et la médecine de ville.

Pourtant force est de constater qu'au cours de ces dernières décennies, cette promesse d'égalité d'accès aux soins a été rompue et a cédé la place à de vives inégalités sociales et territoriales.

En Centre-Val de Loire, l'accès aux soins constitue la préoccupation majeure pour une majorité d'habitants. Dans trop de villes, petites et grandes, dans trop de territoires ruraux et de quartiers, disposer d'un médecin référent ou tout simplement avoir accès à une consultation de généraliste ou de spécialiste devient un parcours d'obstacles infranchissables.

De même, au plan national, on enregistre une baisse du nombre de généralistes de 7,7% depuis 2010 avec un nombre total passant de 94 261 à 87 015. Cette baisse importante du nombre de médecins impacte fortement l'offre de soins sur un grand nombre de territoires, tant en zones rurales que dans des zones urbaines et dans les centres villes.

Malgré la création à marche forcée de près de 100 lieux de pratiques collectives (MSP, Centres de Santé) qui rassemblent plus de 1 000 professionnels de santé dont plus de 320 médecins partout en région Centre-Val de Loire, notre territoire régional connaît aujourd'hui un fort déficit de présence médicale avec :

- Une situation critique en matière de densité de médecins généralistes libéraux : 7,6 MG/10 000 habitants pour une moyenne nationale de 9/10 000.
- La menace d'une situation plus grave encore en raison de l'âge moyen élevé des praticiens en exercice : sur 1948 médecins généralistes libéraux, un tiers a plus de 55 ans.
- Une très faible densité de dentistes libéraux : 3,9/10 000 habitants pour une moyenne nationale de 5,3.

L'État a une responsabilité centrale pour assurer l'accès aux soins. C'est une de ses toutes premières responsabilités. Toutefois, force est de constater que cette responsabilité n'est plus assurée. Parce qu'il est inacceptable que des personnes ne puissent avoir accès aux soins, parce qu'un territoire ne peut se développer si cet accès n'est pas garanti, la société civile, les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région se mobilisent.

Depuis 2005, la Région a sans relâche mis en œuvre des interventions et des moyens financiers considérables pour relever le défi de l'accès à la santé.

Hors de ses compétences légales, mais pour répondre aux besoins des habitants, la collectivité régionale s'est investie et continue de s'investir pour endiguer la baisse du nombre de médecins, stabiliser l'offre médicale et assurer l'accès aux soins pour les habitants dans tous les territoires.

Ainsi, elle a fortement **augmenté l'offre de formations**, elle a participé financièrement à l'implantation de **structures de soins** partout sur le territoire, elle a porté le **développement du numérique** (THD, usages...) au service des structures de santé.

La Région a développé une politique de **prévention santé** notamment en soutenant les actions au sein des lycées, elle a engagé une politique ambitieuse pour une **alimentation** de qualité et pour le développement des **pratiques sportives**.

De même, la Région s'est saisie de la santé dans sa **dimension environnementale** : qualité de l'air, de l'eau, amélioration de la connaissance de la population aux facteurs environnementaux notamment les perturbateurs endocriniens.

La Région est en particulier reconnue nationalement pour son implication financière majeure dans la création et la construction de **92 MSP** (Maisons de Santé Pluridisciplinaires), pour le doublement du **nombre de kinésithérapeutes** passé en 5 ans de 45 kinés formés chaque année à 90 avec pour la première fois en France la création d'une **École Universitaire de Masseurs-Kinésithérapeutes**. De même, le **nombre d'infirmier(e)s** formés est passé de 800 en 2007 à 1200 en 2019 et les formations **d'aides soignant(e)s** sont déployées sur tous les territoires de la région Centre-Val de Loire.

Si les premiers résultats obtenus constituent un encouragement, la mobilisation globale doit doubler d'intensité pour que le droit de chaque habitant d'accéder à une consultation médicale soit bien réel car la situation reste très critique sur de nombreux territoires.

Alors que la loi « Ma Santé 2022 » porte un certain nombre d'engagements, alors que la réforme des études de médecine va débiter et remettre enfin en cause le funeste « numerus clausus », alors que la stratégie nationale e-santé est annoncée, la Région aux côtés du CESER, engage une mobilisation maximale pour relever le défi de l'accès aux soins sur son territoire.

D'ores et déjà les mesures prises par la Région et l'ampleur des actions à conduire ont permis d'obtenir que notre région soit considérée comme un territoire d'anticipation par l'ARS.

En fédérant toutes les énergies, en favorisant toutes les innovations sur les territoires, en engageant une très forte mobilisation pour accueillir plus de médecins, de soignants, la Région veut devenir « une région 100% santé ». Elle est déterminée à obtenir du gouvernement que les mesures annoncées nationalement se traduisent au plan régional très vite, par des avancées concrètes à hauteur des considérables besoins.

Au-delà de l'anticipation, nous demandons que la région Centre-Val de Loire soit reconnue comme territoire de différenciation et d'expérimentation grâce à la mobilisation collective de l'État, des acteurs de la santé et des collectivités en région Centre Val de Loire.

Le choix d'une démarche participative et partenariale

Pour **porter la voix des territoires**, le Conseil régional et le CESER¹ ont engagé une **mobilisation générale** dont le premier acte a été un **travail de concertation** entre les mois de juillet et d'octobre 2019 pour recueillir toutes les propositions et toutes les bonnes pratiques.

Dans ce cadre, une vingtaine d'auditions ont été conduites² et une soixantaine d'acteurs ont été mobilisés dans le cadre d'ateliers de réflexion organisés autour des thèmes suivants :

- Attractivité territoriale,
- Accès aux soins,
- Prévention et promotion de la santé,
- E-santé,
- Formation

La Région s'est mise à l'écoute des habitants concernant leurs difficultés d'accès aux soins. Une **enquête en ligne** a été conduite du 18 septembre au 28 octobre : le nombre de contributions (**plus de 2 400**) montre s'il en était besoin combien nos concitoyens s'intéressent à l'évolution de leurs conditions d'accès aux soins.

Le grand nombre de réponses donne une réelle crédibilité aux données issues de l'enquête.

Sans surprise, 96% des sondés déclarent des difficultés d'accès aux soins (avec pour 36% l'absence de médecin traitant et 80% des délais trop longs pour obtenir un rendez-vous) et 54% déclarent avoir renoncé aux soins au moins une fois.

Par ailleurs, les membres de la **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)** qui regroupe les 6 Départements, les Métropoles, les Agglomérations et les représentants des Communautés de Communes, ont échangé le **15 octobre** dernier sur cette priorité majeure pour notre région. Il apparaît que beaucoup de collectivités prennent une part active pour favoriser des solutions d'accès aux soins sur leurs territoires.

Cette séance extraordinaire constitue **une nouvelle étape dans l'élaboration d'une Plateforme de mobilisation et d'engagement, pour une « région 100 % santé »**. Les élus régionaux et les membres du CESER sont invités à unir leurs analyses et leurs capacités à agir pour que cette plateforme constitue **un projet fédérateur et inédit afin d'obtenir de l'État les décisions indispensables et de développer en région un programme d'actions puissant et mobilisant les collectivités et les acteurs locaux.**

La mobilisation et les engagements se rassemblent autour de **4 ambitions** déclinées en **20 priorités** :

- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour la formation et l'installation d'un nombre accru de médecins et de professionnels de santé ;
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour l'accès aux soins dans la proximité de chaque territoire ;
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour une approche globale et exigeante de la prévention et la promotion de la santé ;
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour le renforcement de l'attractivité territoriale.

¹ Saisine citoyenne du CESER sur la « Situation des Hôpitaux Publics en région Centre-Val de Loire » – février 2019

² ARS, France Asso Santé, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, Conseil de l'Ordre des chirurgiens dentistes, MSA, Ordre Régional des Infirmiers, Fédération Hospitalière Française, CRSA, CPAM, GCS IFSI publics, Mutualité française, Fédération Nationale des aides-soignants, CHU, CHRO, Maire d'Orléans, URPS, FRAPS, Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, REAGIR

Priorité 16 : Pour diminuer les maladies liées aux pollutions, s'employer à réduire l'exposition des habitants

Les études scientifiques les plus sérieuses montrent de manière convergente que la présence dans notre environnement (air-eau) de substances chimiques toxiques ont un effet direct sur la santé humaine. Une politique de prévention en matière de santé doit donc intégrer la recherche de la limitation et la suppression des différents produits qui ont un impact négatif sur la santé humaine.

La Région soutient des **actions d'éducation à l'environnement menées notamment par le GRAINE et l'URCPIE, via** le cadre d'intervention des Conventions Vertes. Par ailleurs, elle est partenaire de l'Éducation Nationale dans la CREED (Collectif régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable). Des actions ciblées sont mises en œuvre en matière de santé notamment sur l'alimentation, la qualité de l'air, la biodiversité.

Un soutien est également apporté à LIG'AIR dans ses missions de **surveillance de la qualité de l'air** sur le territoire régional et d'information du public et des autorités. Les actions menées dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 (2017-2021) piloté par la DREAL, l'ARS et la Région visent à favoriser au maximum la prévention pour **réduire les expositions environnementales**, tout en tenant compte des spécificités territoriales, et à améliorer la connaissance de l'exposition de la population aux facteurs environnementaux.

Parmi les modes de transmission des perturbateurs endocriniens aux populations, figure l'eau potable. Les contrôles sanitaires de l'eau potable réalisés par l'ARS en 2018 attestent d'une pollution chronique, notamment aux pesticides et aux nitrates. Bien qu'aucune restriction de l'utilisation de l'eau pour les usages alimentaires n'ait été prononcée, 16,7 % de la population régionale, soit 434 707 habitants a été alimentée par de l'eau ayant présenté des dépassements récurrents (plus de 30 jours dans l'année) en pesticides.

Les perturbateurs endocriniens notamment sont des substances capables d'interférer avec notre système hormonal. Face aux multiples sources d'exposition, l'enjeu est de pouvoir comprendre le rôle joué par ces substances dans le développement de certaines pathologies.

Investie pour la santé de ses habitants, la Région Centre-Val de Loire a lancé début 2019 une étude qui a pour but de porter à connaissance l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine mais également de préparer **un plan d'actions afin de sensibiliser les habitants de la région** aux enjeux mais aussi de s'engager dans la gestion exemplaire de la collectivité régionale dans la démarche de «territoire sans perturbateur endocrinien».

L'étude bibliographique des parutions scientifiques et de la réglementation ainsi que la définition des grands enjeux en région est en cours de finalisation. Elle a permis de mettre en évidence les cibles et enjeux prioritaires :

- Plus de 1 000 molécules sont suspectées d'avoir des effets perturbateurs endocriniens et 39 substances prioritaires ont été identifiées en région Centre-Val de Loire : 15 dans la catégorie pesticides et fertilisants, 5 métaux, 11 produits pharmaceutiques et cosmétiques et 8 autres substances chimiques diverses.
- Les perturbateurs endocriniens sont difficiles à éliminer et la pollution a tendance à s'accumuler d'amont en aval des cours d'eau.
- Les territoires les plus exposés sont ceux à forte activité agricole et/ou industrielle, ainsi que les territoires à forte densité de population.
- L'alimentation est généralement la première source d'exposition.
- Certaines périodes de la vie, et donc certains publics, sont plus particulièrement sensibles aux expositions aux perturbateurs endocriniens : femme enceinte et petite enfance (période des 1000 premiers jours), adolescence.

La prochaine étape consistera à co-construire, avec les services de l'Etat, les associations naturalistes, les associations en charge de la diffusion de la culture scientifique, le CESER, les organismes de recherche, les pôles de compétitivité, d'un plan d'actions autour de trois grands axes : Connaître, Réduire, Sensibiliser.

La Région accompagne également des **projets de recherche** sur le thème de la santé-environnementale. Le projet BEMOL (2017) étudie l'occurrence environnementale des bisphénols dans le but d'étudier les interactions métaboliques et les effets sur les gonades femelles. HAPOFERTI (2018) étudie quant à lui les effets de deux familles de perturbateurs endocriniens afin de dégager des liens avec l'obésité et l'infertilité. Enfin INDICA (2019) qui débute seulement portera sur l'évaluation de l'incidence des pesticides sur la faune aquatique et la santé humaine en région Centre-Val de Loire.

La Région s'engage à :

- **Déployer un plan d'actions de prévention et de sensibilisation pour réduire les expositions environnementales en s'appuyant sur le Plan Régional Santé Environnement ;**
- **Prendre en compte les résultats des études en région, en France et à l'international, sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé ;**
- **Accompagner des projets de recherche sur le thème de la santé environnementale.**